



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6925<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 février 2013, à 10 h 15

New York

*Provisoire*

---

|                    |                                                               |                       |
|--------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Kim Sook . . . . .                                         | (République de Corée) |
| <i>Membres :</i>   | Argentine . . . . .                                           | M. Oyarbáزال          |
|                    | Australie . . . . .                                           | M <sup>me</sup> King  |
|                    | Azerbaïdjan . . . . .                                         | M. Mehdiyev           |
|                    | Chine . . . . .                                               | M. Wang Min           |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. DeLaurentis        |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Iliichev           |
|                    | France . . . . .                                              | M. Araud              |
|                    | Guatemala . . . . .                                           | M. Rosenthal          |
|                    | Luxembourg . . . . .                                          | M <sup>me</sup> Lucas |
|                    | Maroc . . . . .                                               | M. Bouchaara          |
|                    | Pakistan . . . . .                                            | M. Masood Khan        |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Parham             |
|                    | Rwanda . . . . .                                              | M. Gasana             |
|                    | Togo . . . . .                                                | M. M'Beou             |

## Ordre du Jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation  
des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique  
du Congo (S/2013/96)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-24070 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/96)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/96, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Meece.

**M. Meece** : Monsieur le Président, je suis honoré de l'occasion que vous m'accordez de présenter un aperçu de la situation qui prévaut en République démocratique du Congo ainsi que du travail de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans le cadre du rapport du Secrétaire général distribué au Conseil la semaine dernière (S/2013/96). Certains éléments de la situation actuelle sont encourageants, y compris la relative faiblesse persistante de l'organisation et des combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) en République démocratique du Congo.

Néanmoins, j'ai le regret d'informer le Conseil que la situation sécuritaire générale dans l'est de la République démocratique du Congo a continué à se dégrader depuis mon dernier exposé (voir S/PV.6868). Pire, certaines zones ont connu une détérioration importante sur le plan sécuritaire et humanitaire. Je fais ici référence à la situation dans le nord du Katanga.

En outre, j'ai l'intention d'axer l'attention du Conseil sur la situation sécuritaire et les facteurs clefs liés à celle-ci. Bien entendu, je mentionnerai aussi, mais plus brièvement, certains développements importants qui ont trait à la République démocratique du Congo.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

L'attention des autorités congolaises et de la communauté internationale s'est axée principalement sur la mutinerie lancée à l'origine par Bosco Ntaganda, rébellion qui est aujourd'hui connue sous le nom de Mouvement du 23 mars (M23). Cette attention est largement méritée. Les conséquences de la rébellion, qui découlent à la fois de l'action directe du M23 et des effets indirects ressentis dans tout le Nord-Kivu et dans les provinces voisines, représentent les plus graves menaces à la sécurité et à la stabilité de la région en général et de la population en particulier, du moins depuis que j'ai pris mes fonctions à Kinshasa en juillet 2010.

Bien que les opérations offensives du M23 sont globalement à l'arrêt depuis l'occupation temporaire de la capitale de la province, Goma, à la fin de l'année dernière, le Mouvement continue de consolider ses structures administratives dans la partie du Nord-Kivu qu'il occupe, et des informations font état de menaces et d'actes de violence généralisés dans cette zone à l'encontre des autorités locales ou de quiconque tente de contester son autorité. En outre, la MONUSCO continue de recevoir de nombreux rapports signalant que le M23 continue de recruter de nouveaux combattants, dont un grand nombre de mineurs, y compris par la force. Nous avons également constaté que le M23 a conservé des positions militaires importantes juste à la sortie de la ville de Goma, en violation de l'accord de Kampala signé l'année dernière. Il s'agit notamment de positions de tir bien placées sur les hauteurs de Munigi, ce qui fait que l'aéroport de Goma est à portée de tir. À ce jour, il n'existe aucune preuve d'un retrait général des forces du M23 ou d'un changement profond dans leur dispositif militaire d'ensemble. Les forces du M23 paraissent toujours bien approvisionnées, bien équipées et bien armées.

Le M23 continue également d'effectuer des patrouilles ou d'organiser d'autres opérations à proximité immédiate de la ville de Goma. Ces dernières semaines, ces opérations ont exacerbé les craintes et les rumeurs qui circulent dans la région au sujet d'une reprise imminente des opérations militaires à grande échelle. Tout cela témoigne d'un climat de tension et de

crainte généralisée à Goma et dans la région en général. La situation est instable et précaire, et elle pourrait basculer à tout moment dans un conflit à grande échelle sans préavis, ou presque.

Les forces gouvernementales, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), maintiennent une présence militaire à Goma à hauteur de 650 soldats, conformément à l'accord de Kampala. Le quartier général des FARDC dans la huitième région militaire a été rouvert dans une zone de la province située au sud de Sake. La présence de la police congolaise a été renforcée à Goma avec l'appui et la collaboration de la MONUSCO, et elle assure le maintien de l'ordre en dépit d'une pénurie d'armes, de véhicules et d'autres ressources depuis l'occupation de la ville par le M23. Étant donné que le dispositif de sécurité à trois niveaux pour l'aéroport de Goma prévu par l'accord de Kampala n'est pas encore en place, la MONUSCO contrôle l'aéroport depuis le début de l'occupation de la ville jusqu'à présent.

En plus de cette situation, nous avons assisté à une augmentation générale de l'activité des milices congolaises dans la province. Pour des raisons stratégiques ou tout simplement par hasard, les affrontements entre groupes armés en cours se sont transformés en combats par alliés interposés. Par exemple, dans la zone très instable des alentours de Pinga, dans le Nord-Kivu, les affrontements se sont poursuivis entre les Maï-Maï Cheka – Cheka étant passé du camp des FDLR à celui du M23 – et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, une milice qui, à l'instar des FARDC, lutte contre le M23. Il y a régulièrement d'autres affrontements armés impliquant plusieurs autres forces, notamment les FDLR, Rahiya Mutumboki, Nyatura, le Front Congolais pour le rétablissement de la démocratie, les Maï-Maï Shetani, et divers autres groupes. La plupart de ces conflits sont caractérisés par des tensions interethniques, qui se sont fortement intensifiées depuis le début de la rébellion du M23 l'année dernière. Tous ces facteurs contribuent à une situation d'instabilité générale, à une dégradation globale des conditions de sécurité et à un état de menace quasi permanente pour la majorité de la population de la province.

Le M23 n'a pas pu établir une importante base d'appui en dehors de la zone qu'elle occupe dans le Nord-Kivu, en dépit de ses efforts soutenus à cette fin. Néanmoins, suite aux vides sécuritaires et à l'inquiétude générale des autorités face à la menace posée par le

M23, l'activité générale des milices dans le Sud-Kivu a augmenté, l'insécurité s'est intensifiée dans la partie nord du Nord-Kivu, et des combats se poursuivent dans le district de l'Ituri, dans la province Orientale. Par exemple, l'on assiste à une activité accrue de l'Alliance des forces démocratiques (FDA), un groupe ougandais basé dans le nord du Nord-Kivu, mais il n'est pas actuellement clair s'il s'agit d'une tendance à long terme ou d'une coïncidence à court terme. Dans pratiquement toutes ces zones, des informations font état de meurtres, de violences sexuelles, y compris le viol, de l'utilisation et du recrutement forcé d'enfants et d'autres violations des droits de l'homme dans le contexte de ces violences.

Il y a deux lieux d'espoir, si je peux utiliser cette expression, en ce qui concerne les conditions générales de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. La première est la faiblesse persistante des FDLR et son apparente incapacité à reconstruire ou à renforcer ses capacités générales, en dépit du fait que les opérations militaires des FARDC et les opérations militaires conjointes visant ces forces ont diminué d'intensité depuis le début de la rébellion lancée par le M23. Il y a eu une réduction importante du nombre des éléments des FDLR rapatriés depuis le nombre record de 141 combattants rapatriés en mars 2012, juste avant le début de la rébellion du M23. Ce résultat était la conséquence des opérations conjointes menées à l'époque dans le Sud-Kivu. Depuis lors, les chiffres ont considérablement baissé.

En janvier, nous avons enregistré une pointe inhabituelle de 66 combattants rwandais membres des FDLR rapatriés, par rapport aux 29 enregistrés en décembre. Cependant, 44 de ces combattants provenaient du Sud-Kivu, et leur rapatriement était vraisemblablement lié à un déplacement massif de la majorité des effectifs des FDLR qui se trouvaient toujours dans cette province, à la recherche de zones plus sûres face aux attaques de Rahiya Mutumboki et d'autres groupes. Néanmoins, au 15 février, seuls 19 rapatriements des combattants des FDLR avaient été enregistrés pour ce mois, ce qui semble indiquer un retour aux faibles niveaux de rapatriement qui existaient vers la fin de 2012.

Malgré cela, rien n'indique que les FDLR ont pu reconstituer leurs capacités. En fait, tous les rapports semblent indiquer le contraire. Même si les FDLR ont manifestement toujours les moyens de semer le trouble dans les zones où elles opèrent, en particulier dans le Nord-Kivu, leur position générale est faible de toute

évidence, du moins par rapport à ce qu'elle était il y a deux ans ou plus.

Dans la province Orientale, dans le nord-est de la République démocratique du Congo, les attaques, et de manière plus générale, les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) sont également réduites. En collaboration avec la cellule mixte de renseignements et d'opérations basée à Dungen, nous estimons toujours que les effectifs de la LRA en République démocratique du Congo sont très faibles. Les combattants de la LRA, qui opèrent généralement en petits groupes et sont en général mal équipés et mal approvisionnés, continuent de commettre des exactions graves à l'encontre des civils qu'ils prennent pour cibles, y compris des enlèvements, de graves violences et des pillages commis par des éléments armés. Par ailleurs, ce groupe peut déplacer à volonté ses éléments à travers les frontières, ce qui exige une vigilance permanente et la coopération régionale pour mettre fin à cette menace régionale. Cependant, depuis un certain temps, les opérations et les effectifs de la LRA en République démocratique du Congo sont plus faibles. Il convient également de noter que les régions très vastes mais peu peuplées des districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé continuent d'enregistrer de nombreux cas d'actes de violence commis par des criminels, notamment des braconniers.

La MONUSCO s'est efforcée de faire face à toutes ces menaces en utilisant toutes les ressources disponibles et dans les limites de notre mandat. Par exemple, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, et contrairement aux informations erronées publiées par les médias à l'époque, la MONUSCO s'est substantiellement engagée militairement pour faire face aux opérations offensives du M23, y compris l'offensive contre Goma en novembre. Je serais ravi de faire aux membres du Conseil un compte rendu détaillé des opérations militaires menées suite à cette offensive du M23, s'ils le souhaitent.

Malheureusement, comme on le sait, cet engagement militaire et celui des FARDC n'ont pas suffi pour empêcher une opération solide, bien conçue, déterminée et dotée d'un matériel suffisant de prendre le contrôle de Goma. La MONUSCO continue de passer en revue nos déploiements et nos bases d'opérations pour essayer de renforcer au maximum nos capacités afin d'être à même de faire face non seulement aux opérations du M23, mais également à la menace que représente toute une série de groupes armés basés dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nos composantes civile et de police et les institutions spécialisées des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration pour relever le plus efficacement possible tout un éventail de défis croissants humanitaires et en matière de sécurité. Cependant, je dois souligner de nouveau que nos effectifs et nos ressources sont très limités vu la vaste zone que nous devons couvrir. En effet, de nouvelles menaces apparaissent dans d'autres zones, notamment dans les provinces du Maniema et du Katanga, nos moyens d'y faire face sont très limités.

Comme le Conseil le sait, des efforts régionaux et internationaux considérables sont en cours pour essayer de régler cet éventail impressionnant de questions, et plus particulièrement pour faire face aux menaces posées par le M23, les FDLR, la FDA et d'autres groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Il s'agit notamment de l'initiative visant à mettre en place un cadre régional de paix lancée par le bureau du Secrétaire général en vue d'instaurer une paix durable dans la région, des négociations en cours à Kampala coordonnées par l'Ouganda en sa capacité de président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de nombreuses initiatives régionales lancées par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine. Je ne vais pas entrer dans les détails en ce qui concerne toutes ces initiatives, vu que le Conseil a déjà reçu des informations et des mises à jour substantiels sur ces efforts.

Cependant, je voudrais évoquer brièvement deux initiatives en suspens particulièrement importantes, qui peuvent avoir un impact direct sur les activités de la MONUSCO. La première est la proposition qui a été faite d'ajouter un engin sans pilote aux capacités de surveillance de la MONUSCO. Je voudrais exprimer personnellement mes remerciements et ma gratitude au Conseil pour son appui à cette proposition, et je puis assurer les membres du Conseil que nous sommes en contact avec les services compétents à New York pour que ces engins sans pilote soient déployés le plus rapidement possible. Notre personnel sur le terrain m'a confirmé les avantages importants que pourraient apporter de cette nouvelle capacité, une fois déployée.

L'autre initiative est la proposition – qui a fait l'objet de vastes débats – visant à constituer au sein de la MONUSCO une force militaire ou une brigade supplémentaire dotée d'un mandat d'imposition de la paix, qui irait au-delà d'un mandat traditionnel de maintien de la paix des Nations Unies. À mon avis, il est de plus en plus évident que la Mission de l'Organisation

des Nations Unies en République démocratique du Congo – connue aujourd’hui sous le nom de MONUSCO – a longtemps opéré sur la base d’un modèle traditionnel de maintien de la paix des Nations Unies, conçu pour un environnement d’après-conflit. Malheureusement, comme cela a été de nouveau mis en évidence par les événements récents, la Mission opère davantage et trop souvent dans un environnement de conflit déclaré.

Essayer d’adapter un modèle de maintien de la paix d’après-conflit à ce contexte n’a pas abouti à des résultats particulièrement satisfaisants. Je suis convaincu qu’une capacité d’imposition de la paix sur le terrain est un élément essentiel pour contribuer à créer les conditions propices afin que toutes les parties prennent les engagements nécessaires qui permettraient d’instaurer une paix durable dans la région. J’encourage vivement le Conseil à examiner la proposition en train d’être finalisée pour cette future force – dont les effectifs militaires seraient probablement fournis par la SADC – ainsi que ses besoins et les conditions nécessaires à sa mise en place; et j’espère que le Conseil lui accordera l’appui requis et autorisera son déploiement le plus rapidement possible. Je crois que cette force constitue une réponse importante et extrêmement nécessaire à la situation actuelle sur le terrain, en particulier dans les Nord- et le Sud-Kivu.

S’agissant des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité, je me dois également de noter l’évolution inquiétante des conditions de sécurité au Katanga et dans d’autres provinces. Le chef des Maï-Maï, connu sous le nom de Gédéon, et les milices associées, comme les Kata-Katangais et d’autres, ont intensifié leurs activités dans le nord de la province du Katanga depuis que Gédéon s’est échappé de prison à la fin de 2011. La situation a pris désormais des proportions alarmantes sur une zone géographique de plus en plus étendue, et elle produit déjà une grande crise humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime à 316 000 le nombre de personnes déplacées au Katanga en raison des activités militaires de Gédéon. Et ce chiffre est en augmentation.

Nous avons reçu de nombreuses demandes en faveur d’un renforcement de la présence et des interventions de la MONUSCO. Malheureusement, notre présence dans la région est limitée et, de ce fait, il en va de même de notre capacité d’intervention. Néanmoins, nous examinons toutes les possibilités d’utiliser tous les organismes membres compétents de l’équipe de pays, ainsi que la MONUSCO, et nous

coopérons avec les autorités nationales, provinciales et locales pour identifier les options possibles. Je crains cependant que la situation ne s’aggrave au cours des prochaines semaines.

Je suis également préoccupé par les événements survenus il y a à peu près une semaine, à la suite de l’occupation temporaire de la ville de Punia, dans la province de Maniema, par une cellule de la milice Rayi Mutumboki – à une distance considérable de ce qui avait été son théâtre d’opérations dans la province du Sud-Kivu. Cela constitue une nouvelle expansion de la zone d’activités et de violences des milices au-delà de la sphère de toute présence de la MONUSCO. Dans ce cas précis, une contre-attaque des FARDC par les troupes de Kisangani a réussi à expulser les éléments du Rayi Mutumboki un jour après l’occupation de la ville, vers Kasese, une ville de la province de Maniema dans l’est qui, au début de cette semaine, était encore occupée par cette milice. Heureusement, il n’y a pas eu de victimes parmi les travailleurs humanitaires de plusieurs organismes actifs dans la région. Cela constitue néanmoins une évolution inquiétante de la situation à laquelle nous avons une capacité de réponse très limitée. Je note également, en passant, des questions importantes à suivre, comme par exemple les problèmes potentiels que poseraient les tensions continues dans certaines parties de la province de l’Équateur et les flux importants de réfugiés qui passeraient de la République centrafricaine à la province de l’Équateur.

Le défi croissant auquel sont confrontés les organismes humanitaires ne cesse de s’aggraver en raison notamment des pressions financières qui limitent le financement d’opérations nécessaires. Les travailleurs humanitaires ont beaucoup de difficultés à servir les populations nécessiteuses dont, entre autres, le nombre important et croissant de personnes déplacées dans les Kivus et ailleurs. Ces difficultés sont dues à un accès insuffisant et aux menaces posées à la sécurité des personnes et des organismes concernés. Nous travaillons en coopération aussi étroite que possible avec les ressources de la MONUSCO et celles des organismes des Nations Unies pour répondre à ces besoins, notamment la sécurité des camps de plus en plus importants de personnes déplacées dans le Nord-Kivu qu’il faut protéger contre des attaques. Nous avons, à cet égard, accompli quelques progrès, mais j’exhorte néanmoins tous les États Membres et les organisations de faire tout leur possible pour appuyer au mieux ces efforts humanitaires afin de faciliter des réponses

efficaces face aux besoins déjà immenses et sans doute croissants.

Je voudrais, avant de conclure, noter brièvement quelques faits nouveaux importants relatifs au mandat de la MONUSCO.

L'Assemblée nationale a adopté récemment une nouvelle loi électorale prévoyant des réformes en profondeur de la Commission électorale nationale indépendante. Au cours de cette dernière semaine, l'Assemblée a également demandé à la Cour suprême de faire un examen juridique qui sera transmis au Président Kabila aux fins de sa promulgation dans les prochains jours, ce qui devrait se faire sous peu selon nous. Cela préparera la voie aux réformes de la Commission électorale nationale indépendante, y compris une nouvelle formulation d'un conseil plénier exécutif. Entretemps, nous devons examiner, en collaboration avec tous les partenaires engagés, les possibilités et le calendrier d'élections locales et provinciales démocratiques et transparentes afin de déterminer les moyens adéquats d'appuyer ce processus. C'est là une phase critique du développement d'une démocratie naissante en République démocratique du Congo, ainsi que pour la décentralisation imminente conformément à la Constitution de 2006 et à la volonté du peuple, dans le contexte politique général. Il est trop tôt pour arriver à des conclusions définitives sur la façon dont ces processus peuvent et doivent se dérouler. Mais les enjeux sont évidemment importants pour l'avenir du pays et de son peuple.

Je dois également noter les progrès réalisés dans l'examen critique du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et des programmes de stratégie internationale pour la sécurité et la stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que dans le processus d'adoption officielle du Programme de consolidation de la paix pour d'autres parties du pays. Tout ceci est en rapport avec le rôle de la MONUSCO, le transfert de fonctions, dans la mesure du possible, aux membres de l'équipe de pays, et à la façon dont les grandes questions seront généralement réglées. Je note également que toutes ces questions sont en rapport direct avec la sécurité et la stabilité de l'est et d'autres régions du pays, et qu'elles ont également une importance intrinsèque.

Les réformes du secteur de la sécurité, et surtout les efforts axés sur une réforme des forces armées, restent au centre des priorités immédiates. Le Président Kabila a répété récemment et à plusieurs reprises

l'importance de ce secteur et son intention de mettre en œuvre de grandes activités dans ce domaine. Il reste toutefois extrêmement important de définir une stratégie d'ensemble qui assure les ressources, les engagements et l'expertise nécessaires de toutes les parties, sous la direction générale du Gouvernement congolais. Nous maintiendrons un dialogue actif avec les autorités gouvernementales pour définir le déroulement possible de ces initiatives.

Je note également les progrès importants réalisés récemment dans deux domaines clefs, dont l'adoption officielle d'un plan d'action conjoint de l'ONU et du Gouvernement congolais pour faire cesser et prévenir le recrutement de mineurs, les violences sexuelles contre les enfants et d'autres violations graves des droits des enfants par les services de sécurité congolais et des FARDC. Nous avons enregistré des progrès importants dans la définition d'actions connexes spécifiques, ce qui est une mesure considérable et encourageante dans un domaine qui est depuis longtemps source de préoccupations. Je suis heureux également de signaler que nous sommes sur le point d'adopter officiellement le programme judiciaire conjoint pluriannuel longtemps attendu qui sera signé par le Ministre congolais de la justice et l'ONU, et dont la mise en œuvre sera assurée par le Ministre de la justice. Je suis sûr que ce programme sera bientôt prêt à être signé et adopté. Il complètera effectivement la lutte contre l'impunité que nous menons actuellement de concert avec le système de justice militaire, une lutte hautement prioritaire. Nous poursuivrons ces activités avec toute l'énergie possible.

Enfin, avant de conclure, je prends note des diverses discussions et options concernant les modifications potentielles à apporter au mandat de la MONUSCO. Je suis convaincu du bien-fondé de cet examen. J'ai déjà indiqué certains domaines où il me semble urgent d'apporter les modifications requises, surtout pour ce qui est d'une nouvelle capacité d'imposition de la paix. Qu'il me soit également permis d'insister pour que ces débats tiennent compte du contexte où opère la MONUSCO et de ses limitations en matière de ressources humaines et autres. J'insiste surtout pour qu'on résiste à la tentation d'ajouter de nouvelles tâches à la MONUSCO, qui en assure déjà un très grand nombre. Il faut adapter son mandat à une évaluation réaliste du contexte général et des ressources et des capacités dont elle dispose.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je remercie tous les membres du Conseil et tous les États Membres pour leur soutien actif à la MONUSCO et au personnel qui travaille dans des conditions pénibles et dangereuses. Permettez-moi d'adresser à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, militaires et civils, un dernier mot de remerciement et de félicitations dans le contexte de la situation très préoccupante aux Kivus et au Katanga. L'ensemble du personnel des Nations Unies poursuit ses travaux avec persévérance et souvent dans les conditions les plus difficiles, faisant ainsi preuve d'un esprit de sacrifice et d'engagement qui fait honneur aux idéaux des Nations Unies. Les Casques bleus, ainsi que le personnel civil, font face avec professionnalisme, courage et détermination aux défis liés à l'exécution du mandat que le Conseil leur a confié. À ce titre, ils méritent notre reconnaissance et notre admiration. Mes remerciements vont vers eux et vers le Conseil de sécurité, pour son soutien et son attention.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Meece de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Gata Mavita wa Lufuta** (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus vous dire combien nous sommes honorés de vous voir diriger les délibérations du Conseil de ce jour et vous assurer de l'appui de ma délégation au succès de votre noble mission.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole au Conseil à la présente séance consacrée à la situation en République démocratique du Congo. C'est également l'occasion pour moi de remercier en particulier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui n'a jamais lésiné sur les moyens dans sa quête de solutions pour le retour à une paix durable en République démocratique du Congo depuis son arrivée à la tête de l'Organisation. La signature ce dimanche, à Addis-Abeba, de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs en est une preuve supplémentaire.

Je salue la présence ici de M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, et le remercie d'avoir mis à la disposition du Conseil les éléments d'appréciation des progrès accomplis depuis l'adoption, en novembre 2012, de la résolution 2053 (2012).

Sans déroger aux habitudes, je voudrais pour commencer donner les trois messages ci-après.

Le premier message consiste à informer le Conseil que le renforcement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le déploiement rapide de la brigade d'intervention restent pour l'instant des préoccupations majeures de mon gouvernement. Cet exercice, nous le savons tous, tend à répondre à un besoin réel et urgent de sécurité dans l'est de mon pays. Après le long plaidoyer mené tant par mon gouvernement que par le Secrétaire général de l'ONU et de nombreux partenaires, bilatéraux et multilatéraux, nous pensons que la question du renforcement du mandat de la MONUSCO est suffisamment mûre et nécessite une intervention rapide du Conseil de sécurité.

Le deuxième message est une invitation de mon gouvernement qui, tenant compte de la fragilité de la situation sur le terrain, demande au Conseil de sécurité de se pencher le plus rapidement possible sur une résolution autorisant ces changements du mandat de la MONUSCO.

Le troisième message a trait aux violations des droits de l'homme commises dans le secteur de Minova et qui sont imputables aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Je voudrais préciser à ce propos que le Gouvernement n'a pas réfuté ces exactions. Bien au contraire, il a ordonné que leurs auteurs soient arrêtés pour répondre de leurs actes devant les instances judiciaires compétentes, ce qui a été fait. Le rapport à l'examen (S/2013/96) le reconnaît d'ailleurs dans nombre de ses paragraphes.

Je voudrais à présent aborder le rapport dont M. Roger Meece vient de présenter les grandes lignes.

Je voudrais me prononcer d'abord sur les annexes thématiques au rapport. À cet effet, je voudrais tout d'abord réitérer le soutien du Gouvernement aux objectifs de la stratégie globale révisée que le Secrétaire général propose en remplacement de la stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation mise en œuvre actuellement, comme il est indiqué à l'annexe I du rapport. Nous souhaitons que cette question soit abordée de manière à atteindre l'objectif principal, à savoir la promotion du développement économique à long terme comme gage d'une stabilité durable dans cette partie du pays. Pour ce qui est de la stratégie et des initiatives visant à transférer la responsabilité de certaines tâches de la MONUSCO à des membres

de l'équipe de pays des Nations Unies, décrites dans l'annexe II, le Gouvernement s'exprimera quand il aura eu connaissance du rapport spécial que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité à cet effet.

Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis, dont le Conseil est saisi, établit clairement que les activités du Mouvement du 23 mars (M23) ont eu des implications lourdes de conséquences sur la stabilité de l'est de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs et touché des centaines de milliers de civils innocents, comme il est noté au paragraphe 78 du rapport. Au même paragraphe, le rapport conclut que les progrès obtenus dans un certain nombre de domaines ont été freinés, voire anéantis à certains endroits. En outre, dans son rapport, le Secrétaire général réaffirme l'appui extérieur dont le mouvement terroriste du M23 bénéficie dans son entreprise déstabilisatrice, appui maintes fois dénoncé par ma délégation et que le Groupe d'experts des Nations Unies a stigmatisé dans les termes les plus clairs. La question est de notoriété publique et j'en épargne les détails au Conseil. J'invite par contre tous ceux qui auraient encore des doutes à lire le rapport final du Groupe d'experts publié le 12 octobre 2012 (S/2012/843, annexe), son rapport d'étape (S/2012/348, annexe) publié le 18 mai 2012, et l'additif audit rapport d'étape (S/2012/348/Add.1). Ces rapports mettent à nu le rôle exclusif des acteurs extérieurs dans la déstabilisation actuelle de la République démocratique du Congo.

S'agissant de la situation humanitaire et de la protection des droits de l'homme, la cruauté des actes imputables aux terroristes du M23 et aux forces étrangères qui les soutiennent est telle que la dégradation de la situation affecte tant le Nord-Kivu que le Sud-Kivu. Comme il est souligné au paragraphe 45 du rapport, de très nombreuses allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire attribuées

à des combattants du M23 ont été signalées au cours de la période considérée, en particulier en novembre 2012.

Pour revenir sur la situation en matière de sécurité à Goma, il y a lieu de saluer l'activation, par la MONUSCO, de son plan de sécurité interne dans le cadre des opérations Wide awake et Silent guns. Au chapitre des progrès, le rapport souligne les avancées accomplies en République démocratique du Congo avec l'adoption par les deux chambres du Parlement de la loi organique portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, la poursuite des discussions au sujet de la réforme du secteur de la sécurité en général et de la réforme des forces armées en particulier. À ce propos, il y a lieu de préciser que les textes de loi nécessaires ont déjà été adoptés. Il s'agit de la loi organique n°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des forces armées, de la loi organique n°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise, de la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la loi portant statut du personnel de la police nationale congolaise, en voie de publication. Ces efforts vont se poursuivre pour doter le pays d'une armée dissuasive. Ce qui compte pour l'instant – et c'est cela que les populations congolaises attendent voir s'accomplir le plus rapidement possible – c'est la promesse du changement effectif du mandat de la MONUSCO, dans la perspective du déploiement de la brigade d'intervention dont la création a été annoncée.

Pour terminer, nous attendons avec impatience la publication du rapport spécial du Secrétaire général sur la stratégie à suivre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 45.*